

Arrêté-en-Conseil No. 46.

AUTORISANT LA TAXE PER CAPITA FIXÉE PAR LES CONSEILS DE DISTRICT.

ATTENDU que la Constitution, chapitre VII, article 112, établit que les dépenses des conventions et autres dépenses des dits Conseils de district seront payées au moyen d'un prélevé per capita sur les membres des dits districts :

Attendu que les Bureaux de Direction des districts d'Ottawa, de Montréal et de Québec, à une assemblée tenue régulièrement, ont décidé de prélever la dite taxe per capita et ont fixé le montant à 25c par membre et par année pour le district d'Ottawa, à 20c pour le district de Québec et à 40c pour le district de Montréal ;

Attendu que les dits Bureaux de Direction ont demandé à l'Exécutif de sanctionner leur action, en vertu de l'article 115 de la dite constitution.

Il est arrêté, statué, réglé et ordonné que tous les membres des dits Conseils de District d'Ottawa, de Montréal et de Québec de l'Union St. Joseph du Canada, devront payer la dite taxe spéciale de 25c, 20c ou 40c en sus des cotisations régulières à leur receveur ou percepteur ordinaire, aux dates suivantes, savoir : la première moitié le 15 mars 1908, et la deuxième moitié le 15 août 1908, ou dans les trente jours qui suivront sous peine de suspension, aux termes de l'article 115 de la Constitution.

Donné à Ottawa, au siège principal de la société, le neuvième jour de janvier de l'année mil neuf cent huit.

J M. FLEURY,
Greffier-général.

A. ALLARD,
Président-général.

REMERCIEMENT.

M. Oscar Dalpé, du Conseil No. 2, Hull, remercie cordialement l'Union St. Joseph du prompt paiement de ses bénéfices en maladie.

M. Samuel Julien remercie l'Union St-Joseph de la promptitude avec laquelle a été payée la réclamation de décès du sociétaire Philippe Julien.

MARIAGES.

Nous sommes heureux d'annoncer le mariage de M. Joseph Perrin, un de nos bons membres, avec Mlle Laura Bélanger. Nous offrons aux nouveaux époux nos félicitations et

faisons pour eux les meilleurs vœux de bonheur.

Nous sommes heureux de féliciter M. Théophile Demers, de Plantagenet, et sa nouvelle épouse Mlle Léger, fille de M. Fabien Léger. Nous souhaitons au nouveau couple bonheur et prospérité.

Le 29 octobre dernier M. Edouard Pelletier, de la Pointe-Gatineau, conduisait à l'autel Mademoiselle Georgina Villeneuve. M. Pelletier est un de nos bons sociétaires, et nous sommes heureux de le féliciter et de souhaiter tous les bonheurs à lui et à sa jolie compagne.